

Établissements scolaires

6 décembre 2021

5 écoles maternelles et 5 écoles élémentaires publiques accueillent respectivement plus de 700 et 1 100 élèves.

Environ 550 enfants sont également accueillis par 2 écoles maternelles et élémentaires privées.

Les écoles publiques

Horaires du temps scolaire

Dans les écoles **maternelles publiques** :

8h45 à 11h45
14h00 à 16h15

Dans les écoles **élémentaires publiques** :

8h45 à 11h45
13h30 à 15h ou 13h30 à 16h30 (un jour sur deux)

Les écoles maternelles

ÉCOLE DU CENTRE

Rue du 8 Mai 1945
Tél. : 02 40 80 73 33
[Site Internet](#)

ÉCOLE DU DOUET

1 rue Edouard Hervé
Tél. : 02 40 03 09 93
[Site internet](#)

ÉCOLE MARIE CURIE

Rue du Bois Praud
Tél. : 02 40 03 32 28
[Site internet](#)

ÉCOLE JEAN DE LA FONTAINE

15 rue de la Pyramide

Tél. : 02 40 34 36 01

[Site Internet](#)

ÉCOLE DE LA PROFONDINE

3 rue de l'Allée-Verte

Tél. : 02 40 03 03 39

[Site Internet](#)

Les écoles élémentaires**ÉCOLE THÉODORE MONOD**

6 rue du 8 Mai 1945

Tél. : 02 40 80 79 98

[Site internet](#)

ÉCOLE DU DOUET

10 rue Edouard Hervé

Tél. : 02 40 03 28 16

[Site internet](#)

ÉCOLE MARIE CURIE

Rue du Bois Praud

Tél. : 02 40 03 35 34

[Site internet](#)

ÉCOLE DE LA FONTAINE

13 rue de la Pyramide

Tél. : 02 40 34 79 22

[Site Internet](#)

ÉCOLE DE LA PROFONDINE

10 rue de l'Allée Verte

Tél. : 02 40 03 09 03

[Site internet](#)

Les collèges**COLLÈGE DES îLES DE LOIRE**

1 Av. de Glinde

02 40 80 56 26

[Site internet](#)

COLLÈGE RENÉ BERNIER

60 Rue de l'Ouche Quinet

Tél. : 02 40 03 07 70

[Site internet](#)

Carte scolaire 2024

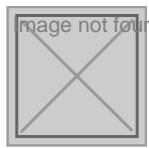


image not found or type unknown

- Zone bleue : groupe scolaire Marie Curie
- Zone verte : groupe scolaire du Douet
- Zone rouge : groupe scolaire de la Profondine
- Zone jaune : groupe scolaire de la Fontaine
- Zone violette : groupe scolaire du Centre
- Zone grise : zone mixte

Suite à une délibération au Conseil municipal du 20 février, une nouvelle carte scolaire sera appliquée pour la rentrée 2024/2025. Elle permet de déterminer l'affectation à telle ou telle école.

Cette nouvelle carte instaure des **zones mixtes** à chaque frontière de secteur dans le but d'avoir une plus grande souplesse dans la gestion des effectifs de chaque école :

- « j'habite dans un secteur coloré » = mon enfant est affecté automatiquement à l'école du secteur
- « j'habite dans une zone grise » = mon enfant sera affecté à l'une ou l'autre école afin d'équilibrer les effectifs

Cette nouveauté intervient sur proposition d'un groupe de travail composé : des directeurs d'école, de l'inspecteur de la circonscription, des représentants des parents d'élèves, des DDEN et des élus de la majorité et de la minorité.

La décision d'affectation des zones mixtes sera prise en commission par l'inspecteur de la circonscription et le maire adjoint en charge de la vie scolaire. Le critère de proximité géographique sera priorisé si les effectifs des écoles le permettent.

Les écoles privées

Les écoles maternelles

ÉCOLE SAINTE BERNADETTE

3 rue Robert Douineau

Tél. : 02 40 34 54 75

[Site Internet](#)

ÉCOLE SAINTE THÉRÈSE

15 rue Jean-Baptiste Robert

Tél. : 02 40 80 56 73

[Site Internet](#)

Les écoles élémentaires

ÉCOLE SAINTE THÉRÈSE

15 rue Jean-Baptiste Robert

Tél. : 02 40 80 56 73

[Site Internet](#)

ÉCOLE SAINTE BERNADETTE

3 rue Robert Douineau

Tél. : 02 40 34 54 75

[Site Internet](#)

- [Calendrier scolaire](#)

Contact

Vie scolaire

7 rue du Petit Anjou

44230 Saint-Sébastien-sur-Loire

02 40 80 85 37

[Écrire](#)

Du lundi au vendredi,

8h30 à 12h et 13h30 à 17h30

Fermé le jeudi matin

■

- [Contact](#)